

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

C O M M U N E
DE
TRAENHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 mai 2025 à 20h00
Convocation remise le 28 avril 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER,
Nathalie WOLFF

MM. David WETTERWALD, Jean DREYFUSS, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric
BASTIAN, Cyrille MEYER

Membres absents excusés : Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER

Membres absents non excusés : Arnaud MERLIN

Délégations de pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Sabrina LEHN

ORDRE DU JOUR

N° 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

**N°2 : INSTAURATION DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES -
RODP PROVISOIRES**

N°3 : DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

**N°4 : INVENTAIRE DES POINTS D'INCENDIE ET CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE
CONTROLE DES PEI DU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE DE TRAENHEIM – CAMPAGNE DEFENSE
EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

DIVERS :

- Date du prochain Conseil Municipal
- Pont rue du Moulin
- Photovoltaïque
- Organisation d'événements et location de la salle socioculturelle
- Voyage à Paris – Sortie Royal Palace ou Paradis des Sources

N° 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal décide **par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention (Constance COUTURE)** d'approuver la séance du 7 avril 2025.

N°2 : INSTAURATION DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES - RODP PROVISOIRES

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

N°3 : DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

L'adjudant-chef LACOUR de la gendarmerie de WASELONNE est venu le 7 avril 2025 présenter, aux membres du Conseil Municipal, le dispositif de « Participation citoyenne ».

La participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit, qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens volontaires sont sélectionnés par la gendarmerie pour faire le relais entre les habitants et la brigade de gendarmerie à laquelle la commune est rattachée.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la démarche de protection de la population au quotidien. Elle permet également de cibler les secteurs touchés, de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens, mais elle permet aussi de resserrer les liens sociaux ainsi que les liens avec la gendarmerie.

Limites du dispositif :

- Pas de délation, ni de surveillance ;
- Respect des libertés individuelles ;
- Les référents ne doivent pas se substituer à la gendarmerie, ni au Maire.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions (Constance COUTURE, Nathan MULLER et Heike ROTHGERBER) :**

DECIDE d'adhérer au dispositif « Participation citoyenne ».

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents pour la mise en œuvre du dispositif.

N°4 : INVENTAIRE DES POINTS D'INCENDIE ET CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE CONTROLE DES PEI DU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE DE TRAENHEIM – CAMPAGNE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

M. le Maire rappelle que la défense contre l'incendie sur le territoire de sa commune, relève de la compétence du Maire. Il est responsable du bon fonctionnement et de l'entretien des points d'eau incendie (PEI) situés sur son territoire et doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie.

Suite à l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 approuvant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I) dans le Bas-Rhin, les communes ont l'obligation de transmettre au SIS67 un arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I) dressant l'inventaire des points d'eau incendie (PEI). Cet inventaire a été réalisé en régie via la plateforme d'échanges mise en place par le SIS67.

Le Maire doit non seulement dresser l'inventaire des PEI mais également les faire contrôler périodiquement (vérification de leur débit et pression). Ce contrôle était effectué gratuitement par le SDIS jusqu'à la mise en œuvre du décret interministériel du 27 février 2015 et de l'arrêté préfectoral du 28 février 2017. Depuis, ces contrôles étaient effectués par le SDEA tous les 3 ans. Le Maire peut déléguer cette mission de contrôle à un service gestionnaire.

M. le Maire propose de faire réaliser le contrôle du parc par le SDEA, soit 34 appareils de lutte contre l'incendie raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune.

Les contrôles seront les suivants :

- Vérification de la présence des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement,
- Vérification du bon fonctionnement des appareils proprement-dits par manipulation et purges et par manœuvres des vannes de sectionnement,
- Réalisation des mesures de débit-pression à savoir une mesure de la pression statique ainsi qu'une mesure du débit à la pression résiduelle de 1 bar.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

APPROUVE la décision de déléguer la mission de contrôle des appareils de lutte contre l'incendie au SDEA ;

DECIDE de réaliser des contrôles fonctionnels et de contrôler le débit et la pression au maximum tous les 3 ans ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'arrêté et tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.



DIVERS :

- **Date du prochain Conseil Municipal :** 23 juin 2025

- **Pont rue du Moulin :**

Le Programme National Ponts est prolongé d'un an. Le dossier de demande de subvention est en cours mais il manque des éléments. Le Cerema subventionnerait le projet à hauteur de 60 % et sur le restant à la charge de la commune, la CCMV prendrait une partie à sa charge.

Nous avons déjà réceptionné l'étude topographique.

Le devis auprès de l'entreprise GINGER pour la mission d'étude géotechnique de conception, phase Avant-Projet, a été validé. Il nous permettra de chiffrer les travaux et de prendre une décision quant aux travaux à entreprendre (réparation, reconstruction ou rien).

- **Photovoltaïque :**

Gérard STROHMENGER informe que grâce au dossier Fonds Verts déposé l'an passé, la commune aurait la possibilité de bénéficier d'une subvention supplémentaire, non prévue au budget.

David WETTERWALD informe qu'il a demandé un entretien avec le directeur de Voltec Solar (fournisseur local situé à Dinsheim-sur-Bruche) afin d'essayer d'obtenir les panneaux rouges aux mêmes conditions que ceux de couleur noir. En effet, les panneaux rouges sont moins efficaces et plus chers. Pour l'instant, il n'a pas donné suite malgré les relances. Sans retour de sa part, David WETTERWALD informe qu'il prendra attache avec l'autre fournisseur de panneaux rouges (implanté en France).

- **Organisation d'événements et location de la salle socioculturelle :**

Gérard STROHMENGER rappelle que les demande de location de la salle socioculturelle se font par écrit auprès du secrétariat et que la salle doit être rendue propre.

Les associations doivent faire les demandes d'arrêtés (ouverture de débit de boissons / circulation) par écrit en amont de l'événement et dans la limite du nombre autorisé par année.

- **Voyage à Paris – Sortie Royal Palace ou Paradis des Sources :**

Viviane FRITSCH-TREBUS détaille le voyage à Paris : 1 jour le 10/10/2025, départ à 7h49 de Strasbourg, visite de Notre Dame, déjeuner croisière, 17h visite du Sénat puis départ de Paris à 20h25 et arrivée à Strasbourg à 22h25 pour un coût de 255 € / personne.

Gérard STROHMENGER propose une sortie au Royal Palace (18/10/2025) ou Paradis des Sources (25/10/2025) : déjeuner, spectacle, trajet aller-retour en bus, entre 150 € et 178 € selon la formule choisie.

Après un vote à main levée, 8 conseillers municipaux souhaitent aller à Paris, 3 seraient intéressés par un déjeuner spectacle, David WETTERWALD s'abstient et Gérard STROHMENGER suit la majorité.

Un programme accompagné d'un coupon-réponse va être transmis à tous les conseillers municipaux ainsi qu'aux agents pour recenser le nombre de participants et confirmer les réservations. A savoir que les conjoints sont également conviés et que la commune prendra en charge 50% du montant prévu pour les conjoints.

- **Fleurissement et aire de jeux :**

Rendez-vous à 18h le 06/05/2025 pour le repotage et fleurissement du village suivi d'un repas.



Joël REISZ indique qu'il dispose encore d'un banc et d'une poubelle à installer devant l'école. Ils seront installés en même temps que le panneau d'affichage du cimetière reçu la semaine dernière pour ne faire qu'une fois du béton.

Concernant les ganivelles le long de l'aire de jeux, seul élément non conforme aux normes de sécurité des aires de jeu, Gérard STROHMENGER prend la responsabilité de les laisser en l'état.

Constance COUTURE demande quand est-ce que les grilles de l'école vont être repeintes. Elles avaient déjà été nettoyées au jet à haute pression et poncées lors des ateliers « aire de jeux » mais comme la peinture n'a pas été faite dans la foulée, les grilles ont à nouveau rouillé. Il faut tout recommencer sachant que l'idéal serait de le faire en automne, quand les bacs à fleurs seront enlevés. La mission sera confiée aux agents techniques de la commune.

Fin de séance : 21h01

Le secrétaire de séance,
Sabrina LEHN

Le Maire,
Gérard STROHMENGER



Les Conseillers Municipaux :

M. Frédéric BASTIAN :
Mme Constance COUTURE :
M. Jean DREYFUSS :
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS :
M. Jean-Renaud KLEIN : (Absent)
Mme Sabrina LEHN :
M. Arnaud MERLIN : (Absent)

M. Nathan MULLER : (Absent)
M. Cyrille MEYER :
M. Joël REISZ :
Mme Heike ROTHGERBER :
M. Jean-Yves STOLLESTEINER :
M. David WETTERWALD :
Mme Nathalie WOLFF :

